



**Conseil régional de Normandie Assemblée plénière du 18.12.2017**

**Intervention sur le financement de la recherche**

**Gilles Houdouin**

Une première remarque : dans l'introduction du rapport, il est marqué : "Suite à l'évaluation des dispositifs régionaux 2017, faite conjointement avec la COMUE, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les services de la Région". C'est bien de savoir qu'une évaluation a été faite, mais c'eut été mieux d'en avoir les résultats, ce qui aurait permis de savoir pourquoi on vote aujourd'hui.

Sur le fond :

1. En ce qui concerne les aménagements des allocations doctorales, notre cœur balance. En effet, si le montant global reste identique, et leur nombre augmenté de 10, il y en a tout de même 5 de moins financées à 100%. C'est pour encourager les universités à rechercher des partenariats dites-vous. Mais vous savez très bien que c'est déjà le cas, pour la simple raison que l'immense majorité des docteurs mettent par la suite leurs savoirs au service des entreprises, la filière de recrutement des enseignants-chercheurs étant depuis très longtemps embouteillée.

Or, dans le même temps, les allocations ministérielles diminuent également. Nous regrettons, comme vous j'imagine, ce désengagement de l'état, mais cela aboutit à une baisse globale des allocations doctorales. Votre nouvelle répartition tend à compenser cette baisse en nombre d'allocations, mais pas en montant, et c'est dommage.

Sur les critères d'éligibilité des doctorants bénéficiaires on trouve le critère suivant : " s'engager chaque année dans des actions de culture scientifique, technique et industrielle, coordonnées par la COMUE Normandie Université, la Région Normandie ou l'un de ses partenaires." Cela semble écarter d'office tout candidat ou toute candidate qui se situerait dans le RIN "Humanités et société". Il y a là comme une contradiction. Est-elle voulue ou fortuite ? Eclairer nous Monsieur le Président.

2. Sur les deux autres volets (financement de la recherche sur projets et RIN Actions sup) : par principe, nous ne sommes pas des fans du financement sur projet, quelle que soit la collectivité qui finance, car nous savons que cela permet d'exercer des pressions sur les objectifs et les délais de la recherche, et cela est dommageable en particulier pour la recherche fondamentale qui a besoin d'un temps long et de sérénité. Mais nous préférons voir le verre à moitié plein, et prenons acte de l'effort de financement qui est fait, tant sur le montant que sur la durée.

Néanmoins, nous constatons là aussi la présence de cette phrase sibylline déjà évoquée sur la "CSTI" et demandons à nouveau d'être éclairé sur les conséquences de ce critère sur le type de laboratoires et d'établissements qui pourraient être destinataires de ces aides.